

LES PERIMETRES DE RISQUES

PRÉVENTIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Périmètre de protection ZPT

Périmètre de protection aux effets locaux : ZPT

TMD r1 : Périmètre de protection

TMD r2 : Périmètre de protection

TMD g : Périmètre de protection

TMD b : Périmètre de protection

TMD + : Périmètre de protection

PRÉVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Mouvements Terrain Zone de prévention

Mouvements Terrain Zone de vigilance

PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR DÉBOREMENT DES COURS D'EAU

Cours d'eau non-domaniaux

Périmètre aléa fort

Périmètre aléa moyen ou faible

Périmètre aléa quartier urbain dense

PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT

Prioritaire

Secondaire

Tertiaire

Axe d'écoulement Prioritaire

Artificiel

De vigilance

Périmètres d'écoulement et d'accumulation Prioritaire

D'écoulement secondaire

D'accumulation secondaire

Commune

Arrondissement

Altitude courbe maitresse

AVERTISSEMENT :

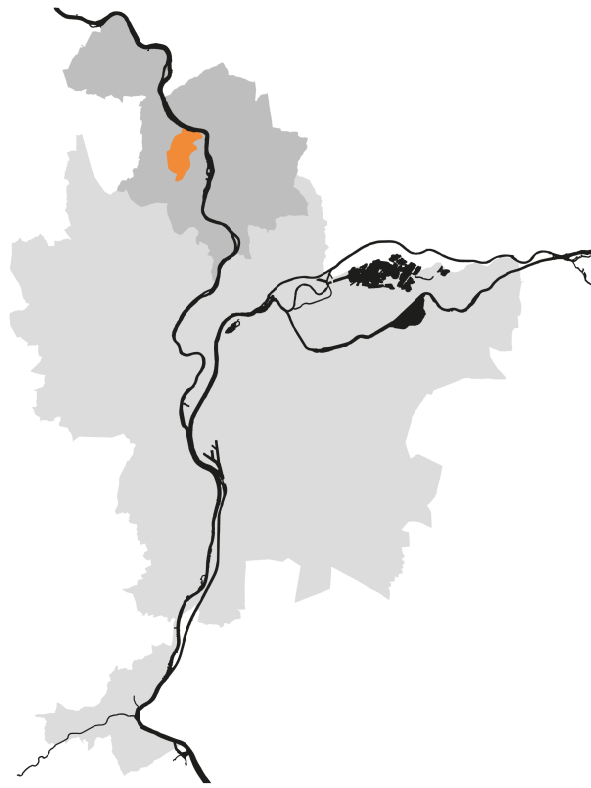
Les risques d'inondation et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention des risques naturels d'inondation ou de périmètres de prévention des risques technologiques consultables dans les annexes au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R151-51 du code de l'urbanisme

Attention tracé tourné (dans le dossier d'agglomération pour les PPRNi et dossiers de commune pour les PPRT).

MODIFICATION N°3
APPROBATION - 2022

CURIS-AU-MONT-D'OR

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.8 Risques naturels et technologiques
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune

OFFI_MDL_M3_RISQUES_OFFICIEL_CURIS_2019-142957